

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON

Séance du 07 Août 2020

L'an deux mille vingt le 07 Août, Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Bruno DESMAISON, Maire de la commune,  
**Présents** : DESMAISON Bruno - DEMEULENAERE Sébastien – RIVAUD Vincent - VEYSSIERES Sylvie - CAILLER Sébastien - GROULT Philippe - HO THAM KOUIE Sandra – MATTERA Marc RAMALHO Irène - VERRY Gilles

**Absent excusé** : ROUX Marie-Elisabeth

**Convocation** du 30 Août 2020

**Nombre de conseillers en exercice** : 11 - **Nombre de présents**:-10- **Nombre de votants** 10

**Objet** : SIVOS  
Participation commune 2020

Le Maire explique au conseil municipal que des enfants de la commune sont scolarisés à l'école de Monpazier et Capdrot. Dans ce cas, la commune de domicile doit participer au frais de fonctionnement.

il est nécessaire que le conseil municipal délibère sur l'adhésion ou non adhésion au SIVOS.

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Décide de ne pas adhérer au SIVOS
- . Autorise le Maire à signer la convention de non adhésion pour l'année scolaire 2019/2020
- S'engage à régler le montant de la participation 2020 soit 7 515.08 €

*Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures, Pour copie conforme*

Le Maire



**CONVENTION  
REPARTITION DEPENSES SCOLAIRES  
ENTRE**

Le **SIVOS de MONPAZIER** désignée ci-après par « La Commune d'Accueil » et représentée par Monsieur Michel RAMOS , Président dûment habilité par délibération N°2020-09 du 24 Juin 2020

**ET**

La **Commune de BIRON** désignée ci-après par « Commune de Domicile » et représentée par Monsieur Maire – Bruno DESMAISON - dûment habilité par délibération N° 07/2020 du 25 Mai 2020,

**OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de répartition des charges de fonctionnement de cantine, d'école, et périscolaire, entre la Commune d'Accueil et la Commune de Domicile, non adhérente au SIVOS de MONPAZIER

**ARTICLE 1 :**

La Commune de BIRON s'engage à rembourser au SIVOS de MONPAZIER les dépenses de fonctionnement de l'école, de la cantine , au prorata du nombre d'élèves domiciliés dans sa commune. Le calcul est détaillé en annexe 1.

**ARTICLE 2 : Charges**

Les charges seront calculées par chaque commune d'accueil, au cours de chaque année scolaire, et réparties entre les communes de domicile concernées, en fonction du nombre d'élèves ayant fréquenté l'école durant l'année scolaire.

Il s'agit des dépenses de fonctionnement des services, auxquelles seront retranchées les recettes (participations des familles )

**Article 3 : Effectifs retenus pour le calcul**

Le nombre d'enfants retenu pour le calcul comprend les enfants de la Commune où est l'école, et ceux des Communes rattachées ,

- Les enfants domiciliés dans d'autres communes et déjà scolarisés dans l'établissement seront comptés dans les effectifs.

- Pour tout nouvel enfant domicilié hors des Communes du SIVOS, l'accord de la Commune de Domicile devra être obtenu au préalable.

**ARTICLE 4 :**

La Commune de domicile s'engage à prévoir les crédits sur le budget communal.

**ARTICLE 5 : DUREE**

La présente convention prendra effet pour l'année scolaire 2019-2020 et sera établie pour une durée d'un an.

**ARTICLE 6 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION**

A compter de son échéance contractuelle, la présente convention est renouvelable par tacite reconduction pour la même durée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 1 mois avant son échéance.

**ARTICLE 7 : CONDITIONS DE PAIEMENT**

La participation se fera à réception des titres de recette selon une échéance en Août 2020.

Fait à Monpazier le : 26/10/2020 .



*Bruno DESMAISON*  
Maire

Tableau commune non adhérente

Enfants Année scolaire 2019/2020

**Communes adhérentes  
EXERCICE 2020**

COMMUNES	NOMBRE D'ÉLÈVES SCOLARISÉS			MONTANT 45 %	POPULATION	MONTANT 55 %	PARTICIPATION TOTALE
	MONPAZIER	CAPDROT	HORS SIVOS				
MONPAZIER	14	3		17	479	35 167	52 822
GAUGEAC	8	0		8	113	8 296	16 604
LAVALADE	4	1		5	83	6 094	11 286
LOLME	8	0	2	10	199	14 610	24 995
MARSALES	14	2		16	237	17 400	34 016
ST CASSIEN	3	0		3	36	2 643	5 759
ST MARCOR	1	3		4	53	3 891	8 045
ST ROMAIN	8	1	4	13	114	8 369	21 871
	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>76</b>	<b>1314</b>	<b>96 469</b>	<b>175 399</b>

Participation communes adhérentes N-1	170 290
augmentation	3 %
Total	175 399

**Communes non adhérentes  
EXERCICE 2020**

	Communes	Nombres d'élèves	Montant participation
Dépenses de fonctionnement 2019	265873,24		
Dépenses de service Périscolaire 2019	31427,46	4	7515,08
Virement à la section d'investissement	0	9	16908,93
Recettes paiement cantine	39053,7	2	3757,54
Total dépenses éligible participation communes non adhérentes	195392,08		
Nombres d'élèves	104		28181,55

**Dépenses de fonctionnement par enfant 1878,77**

203580,25

